

**Bibliothèque
et Archives
nationales**

Québec



Le présent fichier est une publication en ligne reçue en dépôt légal, convertie en format PDF et archivée par Bibliothèque et Archives nationales du Québec. L'information contenue dans le fichier peut donc être périmée et certains liens externes peuvent être inactifs.

Version visionnée sur le site Internet d'origine le 1er septembre 2009.

Section du dépôt légal

DIVERSITÉ culturelle

MONDIALISATION

La diversité en question

Bulletin de nouvelles

Abonnement

Archives

À l'agenda

Communiqués / Discours /
Déclarations

Publications / Études

Politiques et mesures Bonnes
pratiques

Sites d'intérêt

Bulletin de nouvelles sur la diversité des expressions culturelles

Vol. 8, no 2, lundi 21 janvier 2008

**Les travaux de mise en œuvre de la Convention sur la diversité des
expressions culturelles sont en cours !**

DANS CE NUMÉRO :

Suivi de la Convention

- Les travaux de mise en œuvre de la Convention sur la diversité des expressions culturelles sont en cours !

Communiqués, discours, déclarations

- Le Directeur général de l'UNESCO s'adresse à Madrid au premier Forum de l'Alliance des civilisations
- Communication de la Commission européenne sur les contenus créatifs en ligne dans le marché unique : ouverture d'une consultation publique
- L'Observatoire européen de l'audiovisuel enrichit IRIS MERLIN, sa base de données juridiques

Publications récentes

- Vidéos et résumé des débats de la conférence de Montréal « La Francophonie : l'une des réponses à la mondialisation culturelle ? »

Politiques et mesures culturelles - Bonnes pratiques

- Programme « IMAGE » : nouveaux moyens, nouvelles exigences pour des productions cinéma et télévision de qualité
- Le gouvernement du Canada lance le site Balados.culture.ca

Autres actualités d'intérêt

- Le directeur de la culture et du patrimoine culturel et naturel du Conseil de l'Europe à la Conférence de l'ISESCO
- Le cinéma québécois en vedette en Californie

Suivi de la Convention


Les travaux de mise en œuvre de la Convention sur la diversité des expressions culturelles sont en cours !

À l'occasion de la première Conférence des Parties à la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, le Comité intergouvernemental a reçu le mandat de d'élaborer les directives opérationnelles nécessaires à la mise en œuvre de la Convention. Le Comité intergouvernemental a tenu une première réunion, à Ottawa, Canada, du 10 au 13 décembre 2007. D'autres rencontres du Comité auront lieu d'ici la prochaine Conférence des Parties, prévue aux environs du mois de juin 2009, à Paris, France.

Au moment d'écrire ces lignes, 77 États ont ratifié ce traité. Nous tenons à souligner

que, le 20 décembre 2007, le Bénin a déposé son instrument de ratification auprès de l'UNESCO et figure désormais au nombre des États Parties à la Convention.

Bien que les travaux de mise en œuvre de la Convention poursuivent leur cours normal, la campagne de mobilisation en vue de la [ratification de la Convention](#) par les États membres qui ne l'ont pas encore fait doit plus que jamais se poursuivre, avec ferveur et persuasion ! Car la légitimité de la Convention sera proportionnelle au nombre d'États appartenant à toutes les régions du monde qui la ratifient, l'acceptent, l'approuvent ou y adhèrent.

- ["Pourquoi les États doivent-ils ratifier cette Convention ?"](#) Pour le savoir, consulter notre Bulletin du 16 janvier 2006
- [Quelle est la procédure à suivre pour ratifier la Convention ?](#) Prendre connaissance des indications fournies par l'UNESCO à cet égard
- [Texte officiel de la Convention](#) 
- [États parties à la Convention](#)

Haut de la page 

Communiqués, discours, déclarations

Le Directeur général de l'UNESCO s'adresse à Madrid au premier Forum de l'Alliance des civilisations

Le Directeur général de l'UNESCO, M. Koichiro Matsuura, a participé les 15 et 16 janvier 2008 au premier Forum de l'Alliance des civilisations, qui a réuni à Madrid de nombreux dirigeants politiques, représentants d'organismes internationaux et régionaux, bailleurs de fonds, organisations de la société civile et fondations.

Le communiqué de presse de l'UNESCO signale que M. Matsuura est intervenu le 15 janvier lors de la première séance plénière du Forum, consacrée à l'analyse des défis posés par la gestion de la diversité à l'heure de la mondialisation. L'UNESCO note que, à l'instar de nombreux orateurs, le Directeur général a rappelé que « l'éducation reste un élément clé pour promouvoir le dialogue entre les cultures et les religions, et qu'une grande responsabilité échoit à cet égard aux gouvernements pour mettre en œuvre leurs engagements en faveur d'une éducation de qualité pour tous ». En outre, M. Matsuura « a souligné le rôle de coordination au niveau international joué par l'UNESCO dans ce domaine, et assuré les participants qu'ils pouvaient compter sur l'Organisation pour les aider à la mise en œuvre d'actions concrètes dans leurs pays respectifs ainsi qu'au niveau régional ».

Le communiqué ajoute que M. Matsuura et le Haut représentant du Secrétaire général pour l'Alliance, M. Jorge Sampaio, ont signé un accord de coopération entre l'UNESCO et l'Alliance des civilisations. Cet accord a pour objet « d'identifier des domaines d'action concrets afin de promouvoir le dialogue entre les cultures et civilisations, de renforcer la compréhension mutuelle, la tolérance, le respect, la coexistence pacifique ».

D'une durée initiale de deux ans, l'accord prévoit des activités et projets menés conjointement par l'UNESCO et l'Alliance des civilisations associant des autorités publiques à tous les niveaux, la société civile, les ONG et le secteur privé. L'UNESCO ajoute que cet accord « envisage le développement de contenus éducatifs, culturels et scientifiques favorisant le dialogue et l'appréciation réciproque; l'intensification des échanges entre jeunes pour surmonter les barrières culturelles; la promotion des moyens de communication comme vecteurs de tolérance; ou encore l'établissement de nouveaux multi-partenariats permettant notamment de promouvoir le multilinguisme, d'identifier et rapprocher des étudiants, chercheurs et scientifiques issus d'horizons culturels variés ou des leaders religieux et d'autres leaders d'opinion en vue de promouvoir le respect mutuel ».

Source :

- [Communiqué de presse de l'UNESCO](#)

Haut de la page 

Communication de la Commission européenne sur les contenus

créatifs en ligne dans le marché unique : ouverture d'une consultation publique

Dans une dépêche diffusée le 10 janvier 2008, la Commission européenne rappelle qu'elle a adopté « une nouvelle stratégie européenne [qui] entend faciliter, accélérer et élargir l'accès à la musique, aux films et aux jeux vidéo sur l'internet et les téléphones portables ».

La Commission écrit : « Le multimédia est un secteur économique important : les revenus des contenus en ligne devraient être multipliés par plus de quatre, passant de 1,8 milliard d'euros en 2005 à 8,3 milliards en 2010. Si l'Europe veut exploiter pleinement le potentiel de ce secteur, elle doit veiller à ce que les créateurs de contenus soient rémunérés correctement, à renforcer la clarté et la sécurité juridiques et à accroître l'offre proposée aux consommateurs. C'est pourquoi la Commission européenne a adopté une nouvelle stratégie allant dans ce sens. »

Pour sa part, la commissaire chargée des médias, M^{me} Viviane Reding, a déclaré : « Nous devons faire un choix en Europe. Voulons-nous nous doter d'une industrie de la musique, du cinéma et des jeux qui soit forte? » « La réponse est un oui sans équivoque », poursuit le communiqué. La nouvelle précise que l'Union européenne se concentre sur quatre domaines d'action :

- disponibilité des contenus créatifs : encourager les distributeurs à proposer plus d'œuvres en ligne;
- licences multi-territoriales en matière de droits d'auteur : améliorer les mécanismes existants d'octroi de licences et promouvoir les avantages commerciaux de ce type de licences pour les détenteurs des droits;
- systèmes de gestion des droits numériques : accroître la transparence afin que les consommateurs soient bien informés des restrictions portant sur l'utilisation des contenus téléchargés;
- offres licites et piratage : lutter contre le téléchargement et la diffusion illicites de contenus protégés par les droits d'auteur, le piratage et le partage illégitime de fichiers.

La Commission annonce qu'une proposition « visant à créer un marché unique des contenus numériques sans nuire aux droits de propriété intellectuelle » devrait être présentée dès la mi-2008. Une consultation publique est ouverte jusqu'au 29 février 2008; toutes les parties concernées sont invitées à prendre part activement au débat.

Pour de plus amples informations, la Commission vous invite à vous rendre à cette adresse : http://ec.europa.eu/avpolicy/other_actions/content_online/index_en.htm

Source :

- [Commission européenne – nouvelle du 10 janvier 2008](#)
- [Commission européenne – communiqué de presse du 3 janvier 2008](#)

Haut de la page 

L'Observatoire européen de l'audiovisuel enrichit IRIS MERLIN, sa base de données juridiques

Le 17 janvier 2008, l'Observatoire européen de l'audiovisuel a annoncé l'ajout de nouvelles fonctions utilisateur à sa base de données sur les informations juridiques relatives au secteur audiovisuel en Europe - IRIS MERLIN. Cette base de données en libre accès compte 4000 articles sur les plus récents développements juridiques dans le domaine des médias. Ces articles portent sur les lois, les décisions de divers tribunaux et autorités administratives, et les documents politiques pertinents de 58 pays. Ils traitent également des actes juridiques, décisions et documents de politique des principales institutions européennes et internationales.

Le communiqué de presse précise que, dans IRIS MERLIN, les recherches s'effectuent par critères : sujet, pays ou nom de l'organisation ayant publié un texte. Afin de rendre cet outil de recherche encore plus convivial, l'Observatoire a ajouté une fonction « panier » qui permet de stocker tous les articles intéressant l'utilisateur dans un panier personnel. Ensuite, IRIS MERLIN permet à l'utilisateur de les exporter, gratuitement, dans un document WORD ou PDF unique en cliquant simplement sur l'icône appropriée affichée dans la zone du panier.

Pour Susanne Nikoltchev, responsable du Département Informations juridiques qui met régulièrement à jour la base de données IRIS MERLIN, « ces nouvelles fonctions utilisateur ont fait passer à la vitesse supérieure ce qui était déjà un outil de recherche très puissant pour quiconque s'intéresse aux industries audiovisuelles européennes ».

Personne contact : Alison Hindhaugh
Courriel : alison.hindhaugh@coe.int

Source :

- [Communiqué de presse de l'Observatoire européen de l'audiovisuel](#)

Haut de la page 

Publications récentes

Vidéos et résumé des débats de la conférence de Montréal « La Francophonie : l'une des réponses à la mondialisation culturelle ? »

En prévision du Sommet de la Francophonie qui se tiendra à Québec en 2008, l'Association PlanetAgora, en partenariat avec le CÉRIUM et avec le soutien de l'Organisation internationale de la Francophonie, a organisé le 21 novembre dernier un débat public du Forum permanent sur le pluralisme culturel. Cette conférence s'est déroulée à Montréal (Canada) et avait pour thème : « La Francophonie : l'une des réponses à la mondialisation culturelle ? »

Vous pouvez maintenant visionner, sur le site Internet de PlanetAgora, les [vidéos](#) de la Conférence de Montréal. PlanetAgora met également à votre disposition un [résumé des débats](#) tenus durant cet événement.

Source :

- [Site Internet de PlanetAgora](#)

Haut de la page 

Politiques et mesures culturelles - Bonnes pratiques

Programme « IMAGE » : nouveaux moyens, nouvelles exigences pour des productions cinéma et télévision de qualité

L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) annonce que le Fonds francophone de production audiovisuelle du Sud (le Fonds) « adapte ses méthodes aux exigences nées de l'évolution profonde et rapide du secteur afin de maintenir la qualité du service offert à la création cinématographique et audiovisuelle des pays du Sud ». Créé en 1988, ce Fonds est un dispositif de financement multilatéral francophone placé sous la responsabilité conjointe de l'OIF et du Conseil international des Radios et des Télévisions d'Expression française (CIRTEF).

La nouvelle nous apprend, qu'en 2008, le Fonds sera doté de 2,2 millions d'euros répartis à parts égales entre les projets cinéma et télévision.

L'OIF précise que les critères de recevabilité des dossiers seront renforcés en mettant l'accent sur la qualité du projet présenté et sa viabilité. « En effet, rappelle le communiqué, l'OIF souhaite faire du Fonds francophone de production audiovisuelle du Sud, au-delà du guichet de financement qui reste utile, un outil d'accompagnement des productions pour leur promotion et leur diffusion afin que ces œuvres rejoignent le public le plus large. »

Également, le communiqué nous informe que la commission de sélection des dossiers sera désormais constituée de deux collèges séparés, cinéma et télévision, composés chacun de six professionnels du secteur, un ou deux représentants du secteur de la télévision siégeant dans le collège cinéma et réciproquement, ainsi qu'un représentant de l'OIF et du CIRTEF, membres permanents.

Le communiqué de presse précise également que les objectifs du Programme "Image"

de l'OIF « sont plus que jamais de :

- Favoriser l'accès des créations audiovisuelles du Sud aux circuits de diffusion, de distribution et d'exploitation;
- Améliorer la qualité de la programmation des télévisions nationales du Sud, élever la part des programmes d'origine nationale ou régionale dans les grilles de programmes et renforcer leur rôle culturel;
- Contribuer à la coopération audiovisuelle francophone par le biais de coproductions et/ou de partenariats techniques;
- Mutualiser les moyens existant avec des partenaires engagés pour un meilleur suivi des projets retenus, parce que viables et réalisables ».

L'OIF signale que deux sessions de sélection seront dorénavant organisées chaque année. En 2008, elles auront lieu aux dates suivantes :

- Pour la 1^e session 2008 : 1^e quinzaine de juin. La date limite de dépôt de dossiers est le 31 janvier 2008.
- Pour la 2^e session 2008 : 1^e quinzaine de novembre. La date limite de dépôt de dossiers est le 31 juillet 2008.

Source :

- [Communiqué de presse de l'Organisation internationale de la Francophonie](#)

Haut de la page 

Le gouvernement du Canada lance le site Balados.culture.ca

M^{me} Josée Verner, ministre du Patrimoine canadien, de la Condition féminine et des Langues officielles, et M. Peter Herrndorf, président et chef de la direction du Centre national des Arts, ont lancé le 14 janvier 2008 le site Balados.culture.ca, le tout premier répertoire de balados culturels canadiens du gouvernement du Canada. Il s'agit d'un nouveau répertoire Internet de fichiers audio et vidéo pouvant être visionnés ou écoutés sur demande. Le communiqué de presse de Patrimoine canadien signale que les utilisateurs sont invités à télécharger directement à partir du répertoire, dont la collection initiale contient plus de 300 balados canadiens liés aux arts, au patrimoine et à la société. Le communiqué ajoute que cette collection est en constante évolution et qu'elle s'enrichit sans cesse.

« Balados.culture.ca est un excellent outil pour faire connaître les talents de chez nous, a déclaré la ministre Verner. Il offre aux citoyens une collection de liens vers des centaines de balados culturels qui témoignent de la vitalité et de la diversité de la culture canadienne en ligne. »

Pour sa part, M. Herrndorf a tenu à livrer ce message : « Le Centre national des Arts est très heureux de participer à ce grand projet en prêtant son expertise dans les nouveaux médias, particulièrement dans le domaine de la baladodiffusion. Il est merveilleux de permettre à la population canadienne d'explorer, en ligne, une mine d'information à valeur culturelle. »

Enfin, ajoute le communiqué, « le ministère du Patrimoine canadien, en collaboration avec le Centre national des Arts, a conçu ce nouveau répertoire de balados dans le but de permettre aux Canadiens de partager et d'exprimer plus facilement leurs expériences culturelles, entre eux et avec le reste du monde ».

Nous invitons nos lecteurs à faire l'expérience de ce nouveau site en vous rendant à cette adresse : www.balados.culture.ca

Source :

- [Communiqué de presse du ministère du Patrimoine canadien](#)

Haut de la page 

Autres actualités d'intérêt

Le directeur de la culture et du patrimoine culturel et naturel du Conseil de l'Europe à la Conférence de l'ISESCO

Le Conseil de l'Europe signale que son directeur de la culture et du patrimoine culturel et naturel, M. Robert Palmer, a pris la parole lors de la cinquième Conférence islamique des ministres de la Culture, qui s'est tenue à Tripoli, en Libye, les 21-23 novembre 2007. Citant M. Palmer, le communiqué de presse du Conseil écrit : « Compte tenu des nombreux intérêts en commun le moment est idéal pour élargir notre partenariat avec l'ISESCO et ses États membres, surtout en ce qui concerne le dialogue interculturel. Parmi les quelques pistes que nous devrions explorer figurent : le partage d'informations sur les politiques culturelles; le développement d'échanges entre des artistes et la possibilité d'associer l'ISESCO aux activités du Centre Nord-Sud du Conseil de l'Europe. »

L'ISESCO est l'Organisation islamique internationale pour l'éducation, les sciences et la culture, fondée en 1982. Ses 50 États membres proviennent du monde islamique.

Source :

- [Communiqué de presse du Conseil de l'Europe](#)

Haut de la page 

Le cinéma québécois en vedette en Californie

Dans un récent communiqué de presse, le ministère des Relations internationales du Québec rappelait que cinq œuvres cinématographiques québécoises de 2007 ont été présentées dans le cadre du 19^e Festival international de films de Palm Springs, en Californie. Cet événement s'est déroulé du 3 au 14 janvier 2008. Les participants au festival ont eu l'occasion d'assister à la présentation des long métrages suivants : L'Âge des ténèbres; Les 3 P'tits Cochons; J'ai serré la main du diable; Continental, un film sans fusil et Toi.

Le ministère des Relations internationales signale que grâce aux démarches de la Délégation du Québec à Los Angeles auprès des organisateurs de festivals, avec le soutien de la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC), les films québécois font régulièrement partie de la programmation des principaux festivals du vaste territoire — les 13 États de la côte Ouest américaine — que dessert la délégation. Le communiqué ajoute que « le Québec est ainsi dûment représenté à Sundance, le festival de films le plus prestigieux des États-Unis ou à Seattle, le plus important du pays en termes d'affluence. Sans oublier ceux de Denver, San Francisco, Los Angeles, etc. »

Établie dans la mégapole californienne depuis 37 ans, la Délégation du Québec à Los Angeles y exerce un important mandat économique, mais également culturel. « Les deux mandats ne sont pas contradictoires pour le gouvernement du Québec, qui est très actif sur le territoire américain. La présence de films québécois au festival de Palm Springs, le plus important de Californie, est un bel exemple de positionnement de la culture québécoise sur le territoire américain », a déclaré la ministre québécoise des Relations internationales, M^{me} Monique Gagnon-Tremblay.

« La promotion du cinéma québécois et son rayonnement à l'étranger figurent clairement parmi les priorités du gouvernement du Québec. Les cinéastes et les autres créateurs québécois ont démontré à maintes reprises que la richesse et la singularité de leurs œuvres pouvaient séduire les publics de tous les coins de la planète », a déclaré pour sa part la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec, M^{me} Christine St-Pierre.

Cette année, le Festival international de films de Palm Springs a présenté 212 films provenant de 66 pays.

Source :

- [Communiqué de presse du ministère des Relations internationales du Québec](#)
- [Site Internet du Festival international de films de Palm Springs](#)

Politique de confidentialité - Réalisation du site



© Gouvernement du Québec, 2007